



LES RENDEZ-VOUS DE LA VALORISATION PAYSAGÈRE 2018

Côte
d'Or
TOURISME



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme
de Côte-d'Or
et de l'Environnement

C A U E



Aménager et entretenir avec frugalité sa commune

Journée de sensibilisation pour la valorisation paysagère – février 2018

En partenariat avec Côte-d'Or Tourisme

INFORMER
SENSIBILISER
CONSEILLER
FORMER

Le CAUE ?

Le Conseil d' Architecture d' Urbanisme et de l' Environnement (CAUE)

Le CAUE est un organisme départemental issu de la loi sur l' architecture du 3 janvier 1977 :

" l' architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect de paysages naturels ou urbains, ainsi que du patrimoine, sont d' intérêt public... En conséquence... des conseils d' architecture, d' urbanisme et de l' environnement... sont institués "

Le CAUE est une association.

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité de l' architecture, de l' urbanisme et de l' environnement.

Le CAUE de Côte-d' Or a déposé ses statuts le 20 août 1979 à l' initiative du Conseil Général.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Des ressources :

- la taxe d'aménagement,
- les cotisations des membres de l'association,
- les contributions apportées par les établissements publics et toutes personnes publiques ou privées intéressées.

Un Conseil d'Administration :

- 3 représentants de l'Etat (UDAP, DDT, Académie),
- 6 représentants des collectivités locales,
- 2 personnes qualifiées,
- 6 membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale,
- 1 représentant du personnel (voie consultative).

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Président

Dr Joël Abbey
Maire de Pontallier-sur-Saône



Directeur

Xavier Hochart
architecte



Conseillers

Samia Chaker
Architecte



Marine Granjon
Paysagiste



Gabrielle Charaix
Architecte



Julie Lestage
Paysagiste



Marie-Nöelle De Oliveira
Urbaniste



Armelle Voinier
Architecte



Véronique Mechmoum
Documentaliste
Assistante
de communication



Muriel Lecullier
Agent comptable



Nathalie Mothéré
Secrétaire de direction



Le CAUE est un organisme :

- de conseil,
- d'information,
- de sensibilisation,
- de formation.

Les espaces publics ?

Définition

Un bien appartient au domaine public d'une collectivité, en dehors de tout acte juridique, lorsque 3 critères sont réunis simultanément :

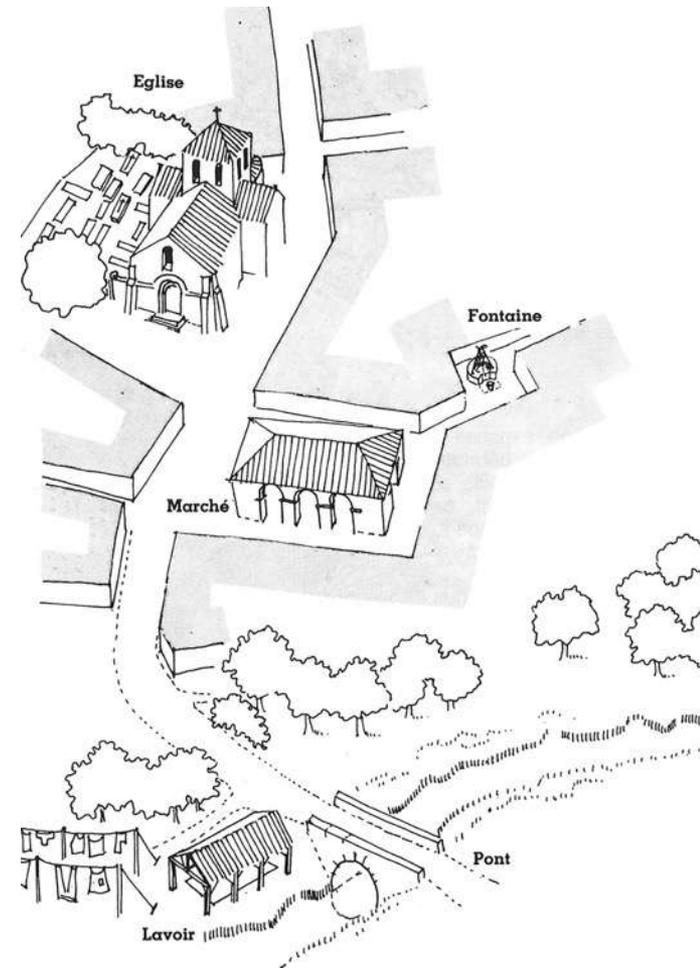
- il appartient à une collectivité publique ;
- il est affecté directement à l'usage du public ou à un service public ;
- il est aménagé spécialement à cet effet.

**Un espace public n'est pas un vide,
ce n'est pas ce qui reste après que l'on ait construit...
L'espace public est un espace voulu!**

Définition

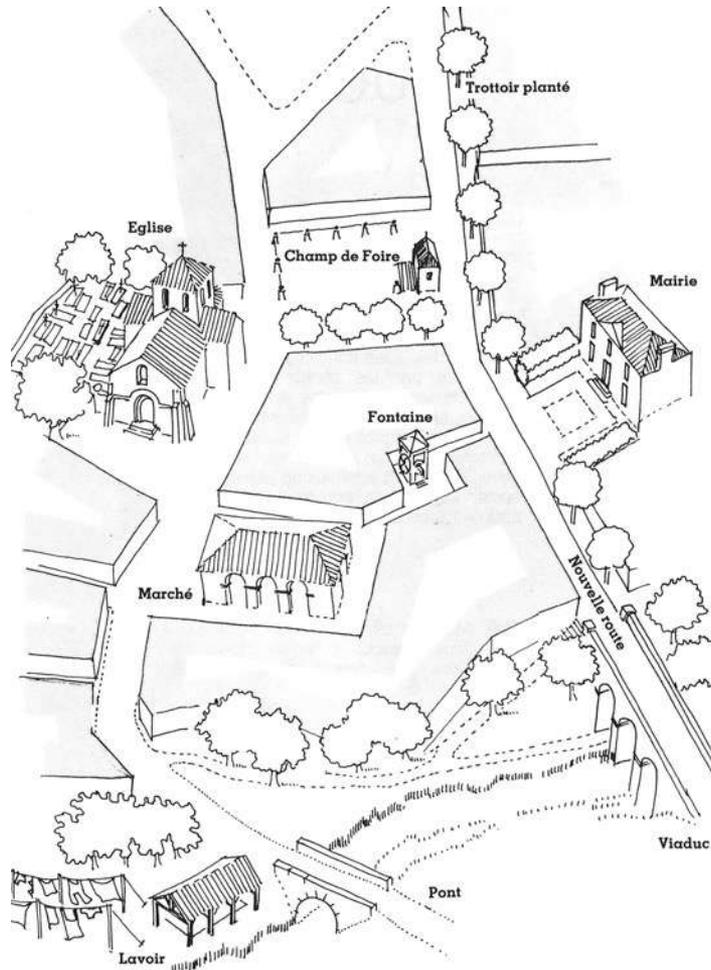
Un espace public peut être abordé suivant différents thèmes et domaines : à la fois lieu d'échanges, de circulation, de représentation, de rassemblement, de transition avant de pénétrer le domaine privé, il s'appréhende aussi bien en termes d'espaces, de bâtiments, d'architecture alentour qu'en termes d'éléments souterrains et aériens.

1800

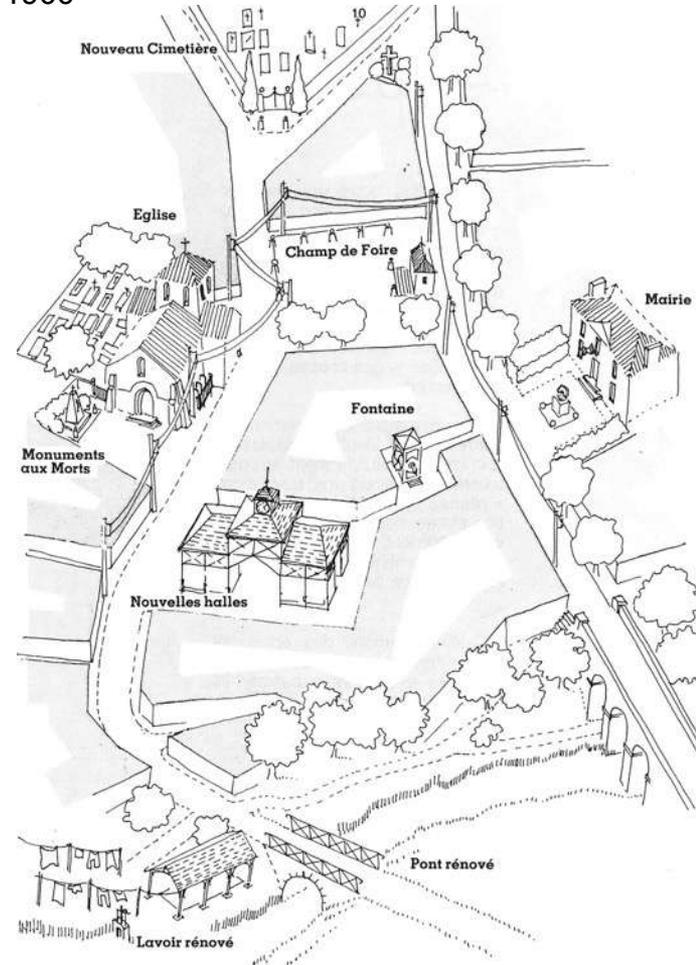


Evolution

1850

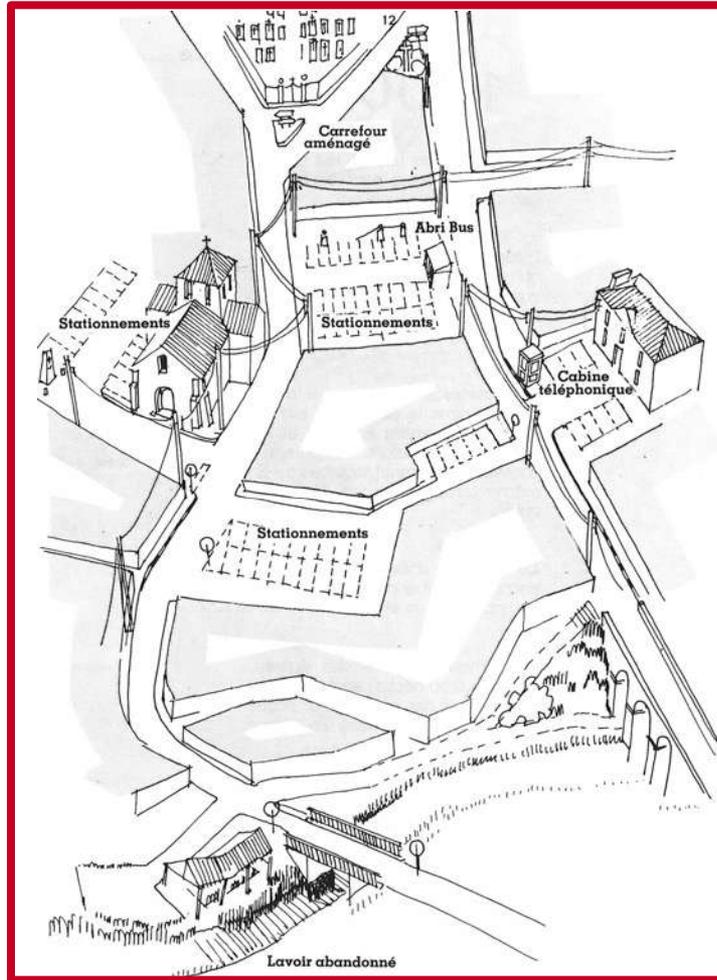


1900

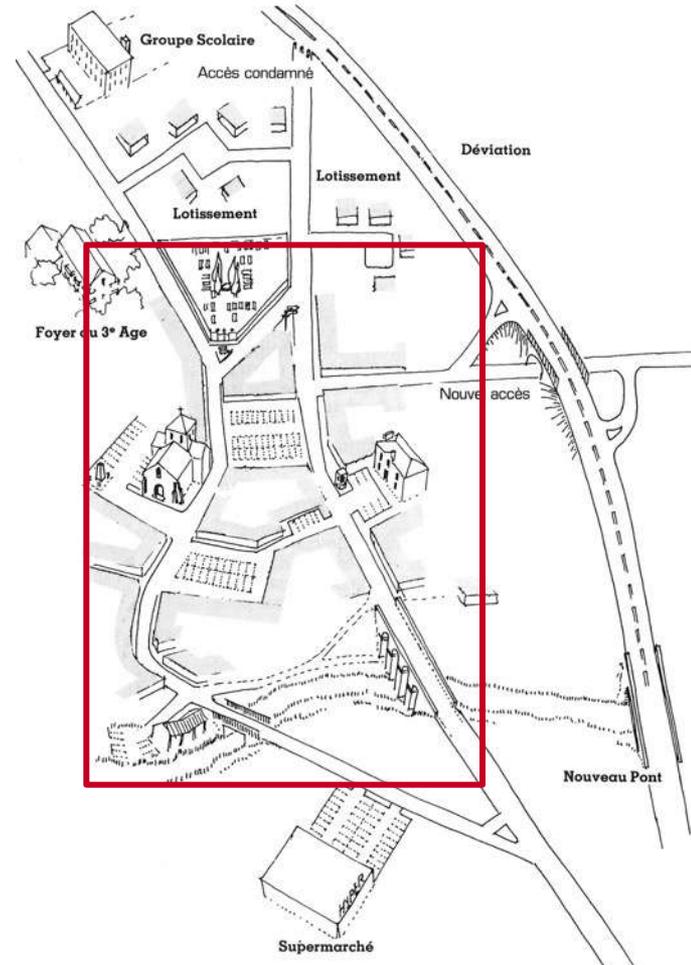


Evolution

1950



aujourd' hui



Le CAUE et les espaces publics

Les « diagnostics flash »

CAUE
Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme
et de l'Environnement
de Côte-d'Or

**Commissaire de Vignery
Espaces publics
Vignery du 21 mars 2011**

Présents
Commune de Vignery : M. Roger CLEMENT, Maire
Mme Michèle CLERO, conseillère municipale
CAUE de Côte-d'Or : Mme Julie LESTAGUE, paysagiste conseiller

Compte-rendu
La commune de Vignery a sollicité le CAUE dans le cadre d'un partenariat avec Côte-d'Or Tourisme afin d'obtenir des conseils portant sur la mise en valeur générale du village grâce à un renforcement de la présence de « végétal ».

SMAI à la ville, des conseils d'ordre général pourront être donnés :

- Le feuillissement saisonnier, verticaux par la valorisation d'un espace public mais en restreignant à l'origine. Un maillage de feuillets d'un minimum d'un mètre par mètre de largeur.
- Les plantes vivaces peuvent être privilégiées. Elles permettent d'être complétement démontées.
- Les plantes vivaces peuvent être privilégiées. Elles permettent d'être complétement démontées.
- Les plantes vivaces peuvent être privilégiées. Elles permettent d'être complétement démontées.

**24 rue de la Préfecture
21000 Dijon
Tel : 03 80 30 02 28
Fax : 03 80 30 04 40
e-mail : info@caue21.asso.fr
web : www.caue21.com.fr**

**ASSOCIATIONS 21-1977
SUIS LE CAUE
SUIS LE CAUE
SUIS LE CAUE**

Les rues du village ont vu progressivement disparaître les accotements enherbés au profit d'espaces fous, difficiles à entretenir, faisant souvent l'objet de traitements chimiques pour le désherbage. Visuellement, l'espace de la rue devient plus triste, entièrement dédié à la voiture, laissant peu de place aux piétons. L'enherbement met en valeur les bâtiments en pierres qui structurent l'espace. Les deux photos ci-dessous démontrent l'impact visuel positif de l'enherbement latéral (sans et avec).

L'enherbement de tous les espaces « disponibles » est une base essentielle et peu coûteuse pour une ample mise en valeur des espaces publics. Par endroits, ou dans les espaces plus délicats, les plantes vivaces peuvent compléter les aménagements. Souvent, il n'est pas nécessaire de passer du temps en jardinière car les végétaux sont déjà présents dans le village (voir photos ci-dessus) : des boutures peuvent être réalisées.

Dans cette rue, l'espace de la voirie est vraiment important. Une réduction de la voie pourrait être envisagée au profit d'un espace enherbé général, qui pourrait être partagé à droite sur la photo.

L'enherbement n'empêche pas le stationnement occasionnel et participe à l'infiltration locale des eaux de pluie.

Le cas ci-contre démontre l'impact négatif que peuvent parfois avoir les jardinières : au départ, cela part d'une bonne intention mais le résultat est parfois contraire aux objectifs.

Dans le cas présent, il est conseillé de planter des végétaux en pleine terre (vivaces, couvre-sols, enherbement). Si la jardinière doit être conservée, des plantes retombantes pourraient y être installées de manière à dissimuler le bac en plastique.

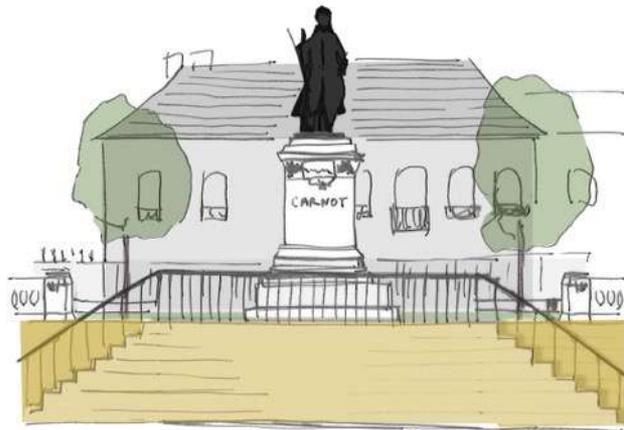
Document réalisé par le CAUE - mars 2011

Place de l'église :
Les abords de l'église sont peu mis en valeur et cela se répercute sur le monument en lui-même. La présence de végétaux enherbés au pied de l'église et au pied du monument au pied de l'église permettrait de rendre la place plus chaleureuse et à renforcer la présence de l'édifice. La grille entourant le monument aux morts pourrait être supprimée. Un espace planté plus généreux autour est éminent de petit patrimoine est conseillé.

Place de l'ancienne mairie :
Le constat est le même pour cette place aménagement minime. L'espace est généralement public et permet d'améliorer la qualité de cet espace (comme restaurer le bâtiment de l'ancienne mairie) et bandes plantées dans l'axe « cours de la colline ». Bien évidemment, les contraintes liées à la circulation du matériel agricole doivent être prises en compte.

Document réalisé par le CAUE - mars 2011

Le conseil aux collectivités



AVANT



APRES



Les visites de village



Les 1/2 journées espaces publics



Les lectures de paysage



Aménager et entretenir avec
frugalité sa commune

Aménager et entretenir avec frugalité sa commune

1. L'enherbement
2. Les pieds de mur
3. Les arbres
4. Le stationnement
5. Les revêtements
6. Le mobilier
7. Les ambiances nocturnes

L' enherbement

Dans les rues - Les accotements



Dans les rues - Les accotements



Dans les rues - Les accotements



AVANT



APRES - *Photomontage*

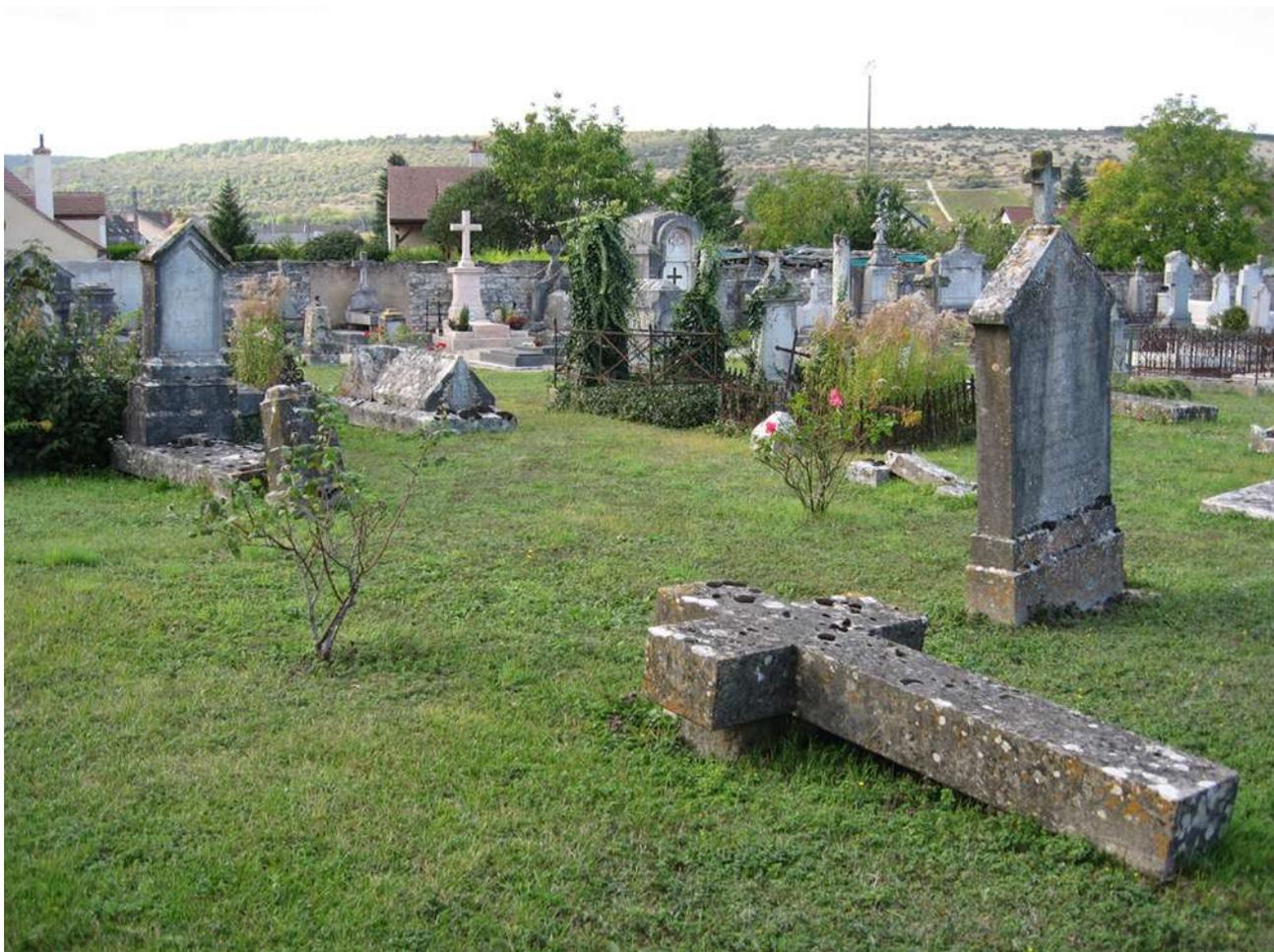
Dans les rues - Les accotements



Aux abords du patrimoine



Aux abords du patrimoine



Aux abords du patrimoine



Chemins - sentiers



Caractéristiques des différents types d'enherbement



a



b



c

SPONTANÉ

SEMIS SANS apport de substrat

SEMIS AVEC apport de substrat

Installation d'un enherbement homogène	En 2 à 5 ans	En 1 à 2 ans	En 6 mois à 1 an
Entretien	2 à 6 tontes/an	3 à 10 tontes/an, 4-5 en moyenne Regarnissage s'j besoin	4 à 12 tontes/an
Avantages	Nécessite peu de moyens Favorise la biodiversité Couvert pérenne	Recouvrement rapide Aspect homogène	Recouvrement rapide Aspect homogène
Limites	Recouvrement lent Aspect peu homogène	Sensibilité à la sécheresse	Nécessite des moyens humains et financiers parfois conséquents

(a) Enherbement spontané, Bordeaux (b) Semis sans apport de substrat, Poitiers (c) Semis avec apport de substrat, Paris / Guérin M., Plante & Cité

Lieux éphémères



Source-Seine

Lieux éphémères



Dessin des cheminements en tonte différenciée

Lieux éphémères



Dès la conception



Virey-le-Grand

Dès la conception



Les pieds de mur



Pieds de mur





Les arbres

Mise en scène



Arbres remarquables



Mise en scène



Alignements - Mails - Allées



Mise en scène



Vergers

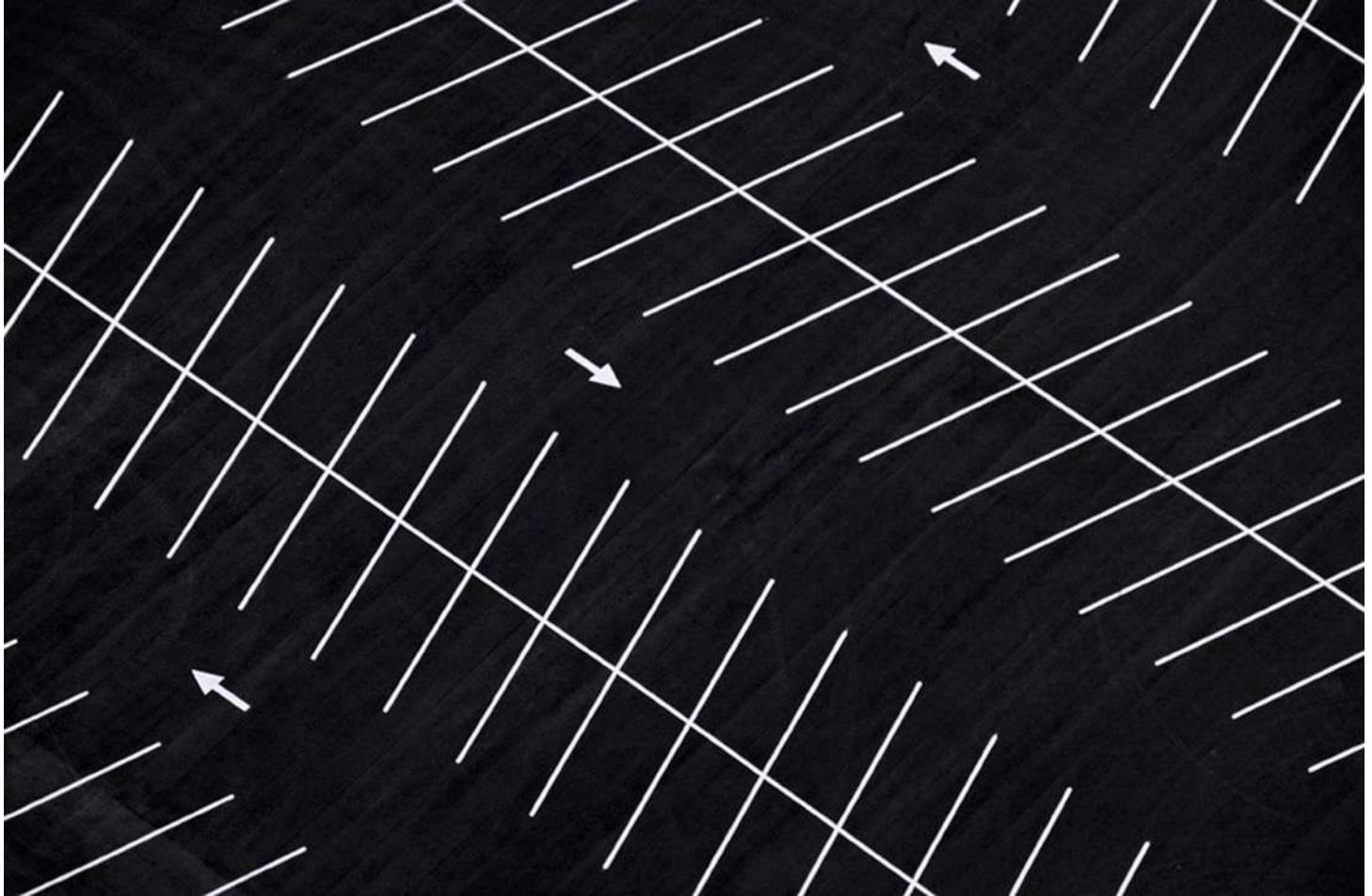


Entrées de village ?



Le stationnement

Pour éviter ça...



D' autres solutions



D'autres solutions



D'autres solutions



D'autres solutions



D'autres solutions



Occasionnellement



Occasionnellement



Occasionnellement



Les revêtements

Usages et revêtements



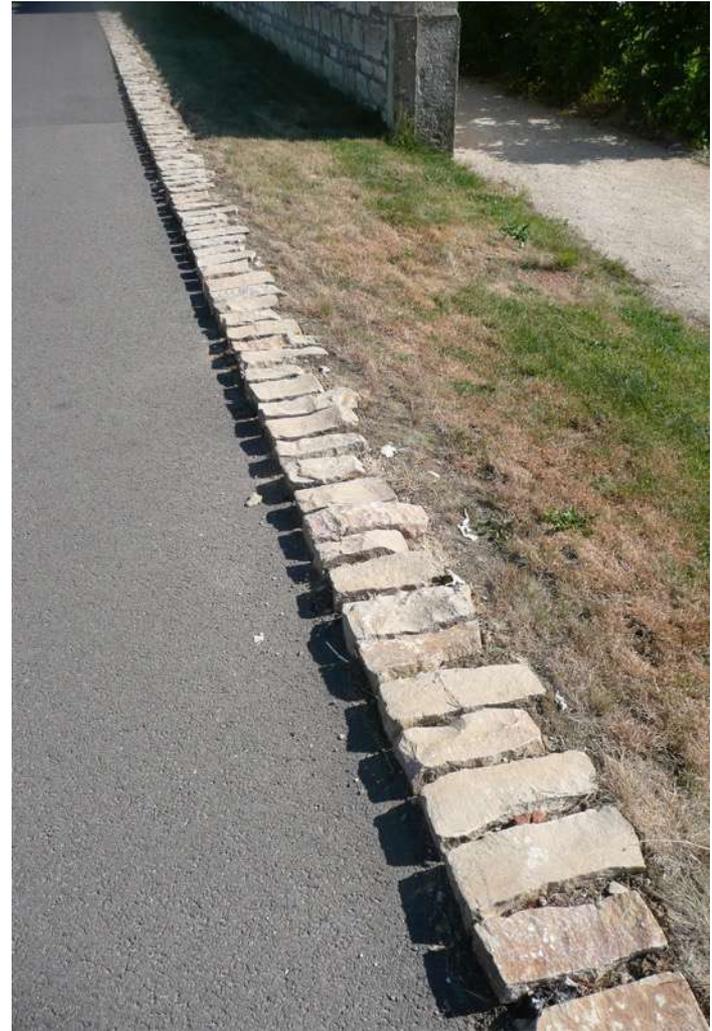
Usages et revêtements



Usages et revêtements



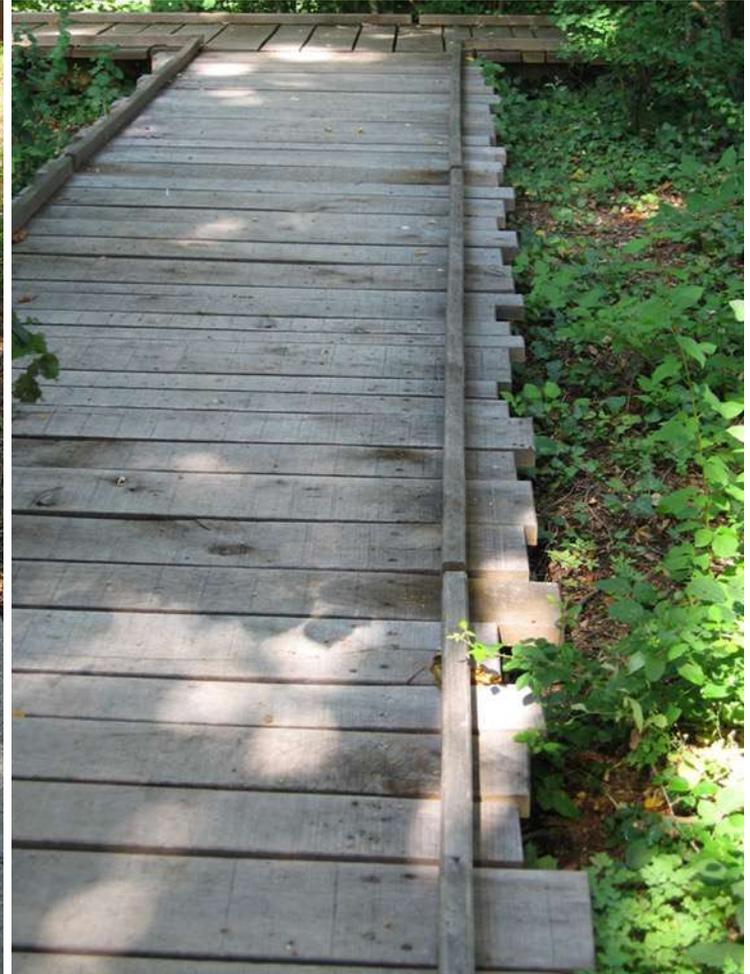
Usages et revêtements



Mise en scène



Allées



Béton et granulats



Gravillons



Terre « armée »



Brancion

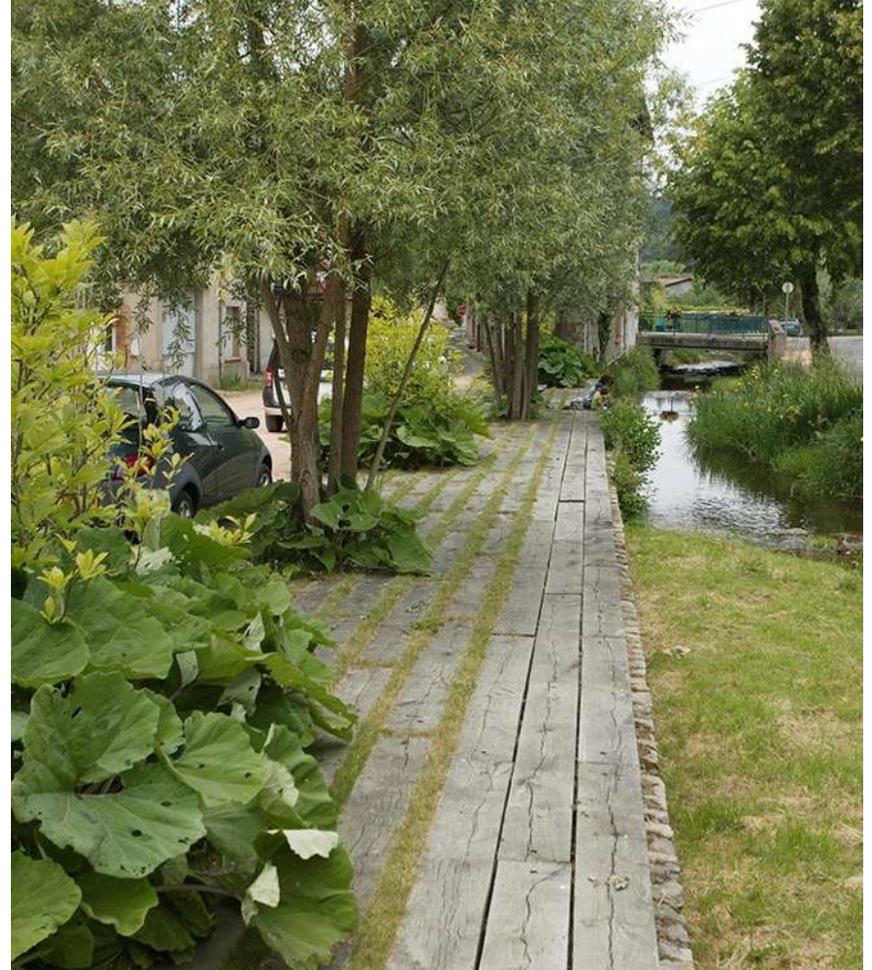
Chemins



Joints enherbés



Aménagement des berges



Vauziron

Le mobilier

Pour s'asseoir



Pour s'asseoir



Bancs



Teintes et matériaux



Pause gourmande



Pause gourmande



Jeux



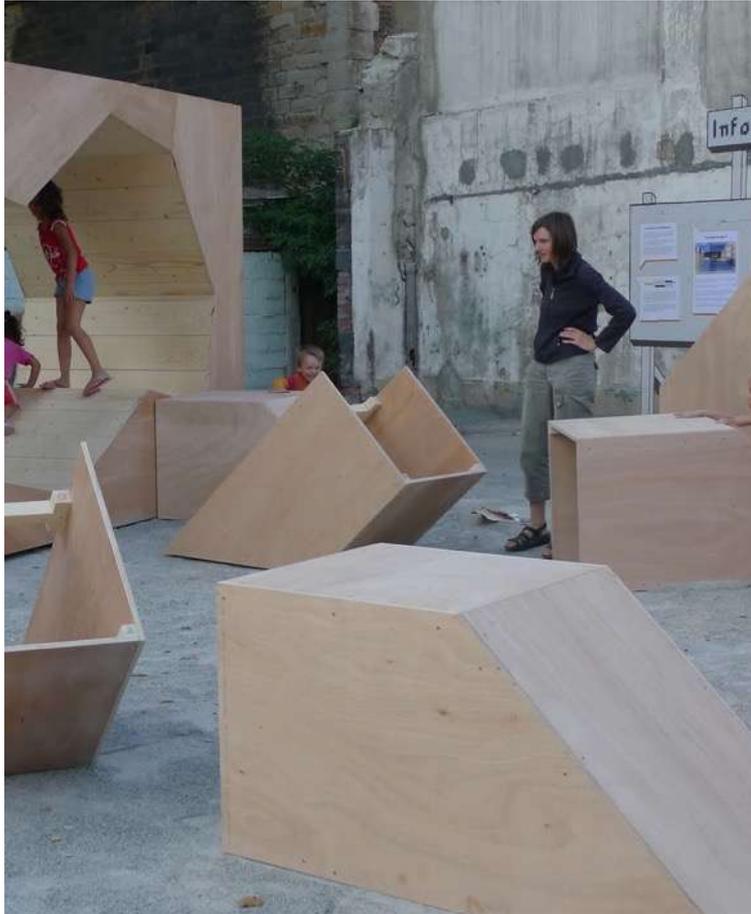
Jeux



Jeux



Jeux éphémères



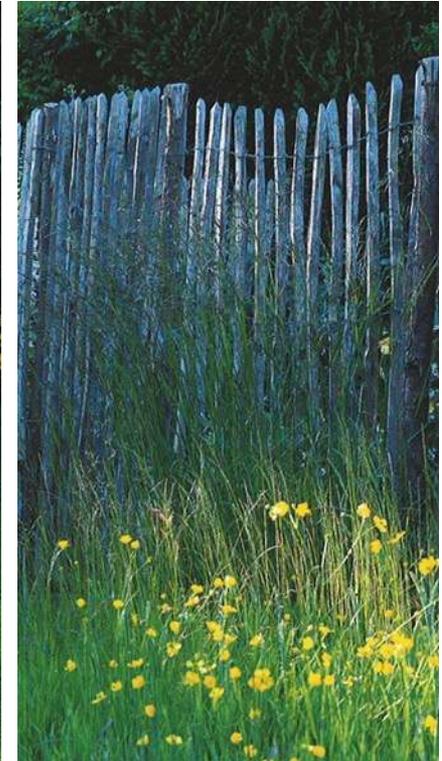
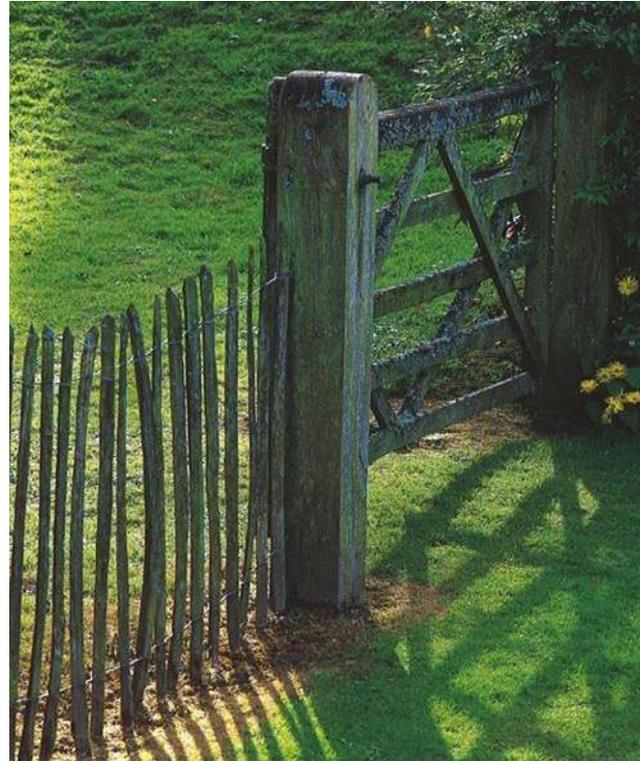
Limites



Clôtures



Clôtures



Œuvres d'art



Eclairage public



Eclairage public



